

Monsieur Patrick COTREL

7 allée des Loriots

44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE



Service Développement durable
Affaire suivie par Nicolas BECHU
☎ 02.40.68.16.19
✉ n.bechu@sainte-luce-loire.com

Réf. : NB/073157

Réf. du courrier arrivé : 072689

Objet : Conseil participatif au DD

Reçu le 26 mai 2016

Sainte-Luce-sur-Loire, le 17 mai 2016

Monsieur,

La municipalité défend au quotidien des valeurs de proximité, d'exemplarité et de réactivité vis-à-vis des citoyens et des usagers du service public. "Impliquer les lucéens" est l'un des 4 axes majeurs de notre projet politique.

Nous avons reconduit des dispositifs de concertation déjà mis en place par nos prédécesseurs, comme le Conseil de Concertation Communal des antennes relais et le Conseil de Développement Lucéen, qui est ouvert à tous les lucéens qui souhaitent s'impliquer dans les affaires locales.

Nous avons également innové avec la mise en place des "cafés citoyens" mensuels. Nous associons régulièrement les parties prenantes du territoire, par exemple, pour les équipements sportifs à La Minais où les clubs font partie d'un groupe de travail. Les élus de la minorité sont associés aux réflexions sur le PADD. Cet état d'esprit a d'ailleurs été salué récemment par l'opposition dans la presse locale.

Les consultations de la population ou des entreprises, via des questionnaires thématiques, nous permettent également de mieux cerner les attentes et les besoins des habitants. Sur des projets spécifiques en matière d'aménagement urbain, des réunions ont eu lieu avec les riverains, par exemple pour la rue de la Jeune Vigne, la rue du Buisson et la rue du Moulin des landes.

Nous poursuivrons bien sûr cette méthode de travail tout au long du mandat, notamment sur les projets majeurs qui engagent l'avenir de la commune comme l'évolution de la ZAC des Indulgences ou le devenir du centre-ville, en partenariat avec la Métropole.

Pour ce qui concerne les déplacements, nous sommes en attente de la dernière enquête avec les données 2015, qui seront communiquées ultérieurement. Pour la rue de la Jeune Vigne, compte tenu de la réduction de l'enveloppe budgétaire de la PPI métropolitaine, la ville a choisi un aménagement qui privilégie la sécurité des déplacements doux.

Pour le mail de l'Europe, le projet initial n'est plus d'actualité pour trois raisons. Les arbitrages budgétaires nous ont conduit à mettre en place une solution d'attente avec la création d'une zone de rencontres. Les études urbaines en cours sur le centre-ville englobent cette zone. Il n'était donc pas pertinent de consacrer des sommes importantes pour un aménagement qui risque de devenir caduc rapidement. Enfin, le Schéma d'accessibilité métropolitain et l'Ad'Ap de la ville permettront de prioriser les besoins en matière d'accessibilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Guy ALIX